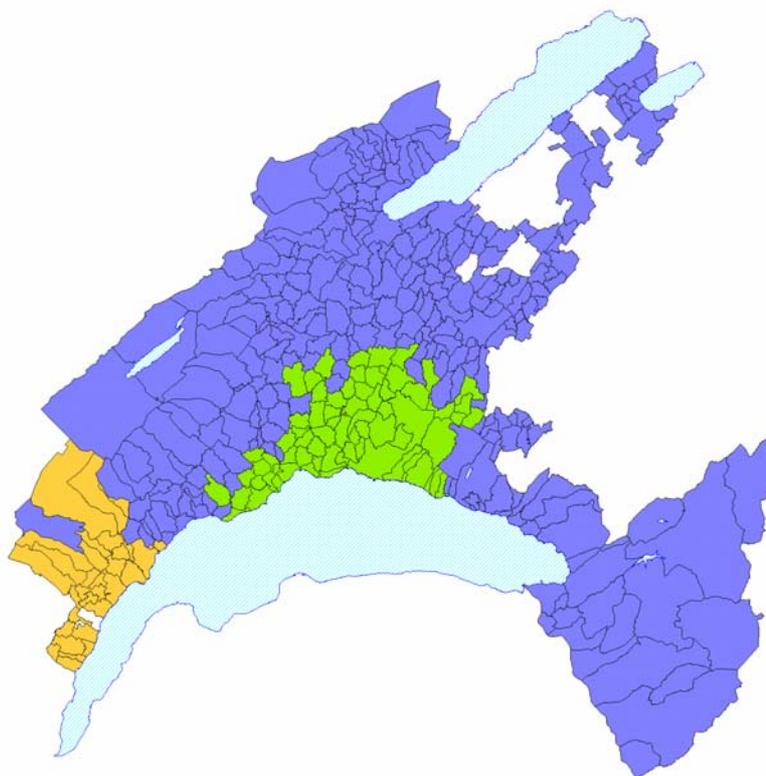


LOI FEDERALE DU 6 OCTOBRE 2006 SUR LA POLITIQUE REGIONALE

**PROGRAMME CANTONAL 2008-2011
DE MISE EN ŒUVRE DE LA NOUVELLE POLITIQUE REGIONALE**

RESUME DU VOLET CANTONAL ADOPTE PAR LE CONSEIL D'ETAT LE 20 JUIN 2007



(En bleu : le territoire d'application de la NPR proposé pour le Canton de Vaud)

INTRODUCTION

La loi fédérale sur la politique régionale, adoptée par les Chambres fédérales le 6 octobre 2006, vise à améliorer la compétitivité de certaines régions et y générer de la valeur ajoutée. Elle prévoit un nouvel instrument, inexistant actuellement, appelé programme cantonal de mise en œuvre. Il s'agit d'un document qui détermine les priorités du canton ainsi que l'enveloppe financière que le canton entend consacrer pour améliorer la compétitivité de ses territoires ruraux et de montagne.

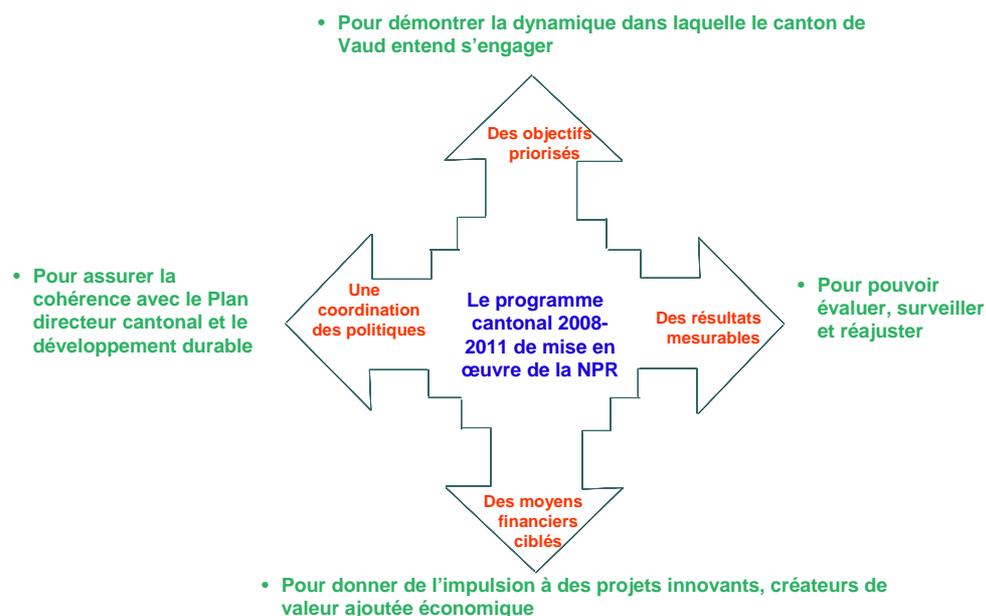
Le canton de Vaud, aux territoires variés du Jura aux Alpes, en passant par les agglomérations de l'arc lémanique et des espaces ruraux, a mis une attention particulière à la réalisation de son programme cantonal de mise en œuvre de la loi fédérale sur la politique régionale. L'application de cette loi revêt, en effet, pour les régions rurales et de montagne vaudoises, un intérêt majeur.

Dans la loi sur l'appui au développement économique, adoptée le 12 juin 2007 par le Grand Conseil, le canton de Vaud s'est doté d'un instrument de pilotage de son action par le biais d'une politique d'appui au développement économique. Le programme cantonal de mise en œuvre de la NPR représente, pour le canton de Vaud, une partie de cette politique d'appui au développement économique.

L'élaboration du programme cantonal de mise en œuvre de la NPR a été réalisé en étroite partenariat avec les organismes régionaux, les organismes de promotion, les organismes à vocation économique et les services de l'Etat concernés.

La position du canton de Vaud, au cœur de la Suisse occidentale, et sa frontière commune avec la France impliquent également de nombreuses relations supra cantonales. C'est pourquoi le canton de Vaud a veillé à coordonner les objectifs cantonaux avec ceux de la Suisse occidentale et du Programme opérationnel Interreg.

Schéma illustrant l'objectif du programme cantonal :

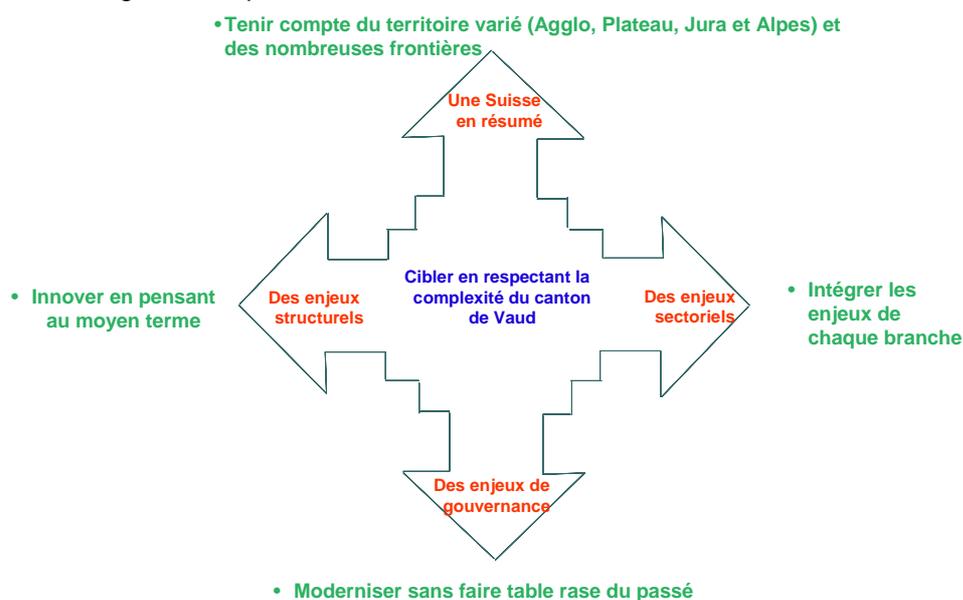


LES ENJEUX PAR TERRITOIRE ET PAR SECTEUR

L'analyse des forces, faiblesses, menaces et opportunités des territoires

Les priorités du programme cantonal ont été identifiées à l'aide d'une analyse forces, faiblesses, menaces et opportunités des territoires, des branches et secteurs et de la gouvernance.

La complexité du canton de Vaud a également été prise en compte, comme le présente le schéma figurant ci-après :



Les enjeux pour les territoires

Pour les centres cantonaux

Yverdon-les-Bains
Vevey Montreux
Aigle Monthey
Payerne Estavayer-le-lac

- Positionnement et vitalité économique des centres cantonaux
- Développement de programmes économiques émanant des projets d'agglomérations
- Amplification de la valorisation des sites d'accueil d'entreprises

Pour le territoire rural

- Accueil d'entreprises dans des sites de qualité
- Valorisation économique des ressources naturelles
- Renforcement de la vitalité économique des centres régionaux
- Développement de marchés de niche

Pour les Alpes et le Jura

- Renforcement de l'activité économique de base (industrie et tourisme) tout en encourageant la diversification
- Mise en place de conditions cadres favorables à l'économie, notamment l'attractivité pour les entreprises et les habitants
- Accueil d'entreprises dans des sites de qualité
- Valorisation économique des ressources naturelles
- Renforcement de la vitalité économique des centres régionaux
- Développement de marchés de niche

Les enjeux pour les branches et domaines prioritaires

Pour l'innovation et l'internationalisation des entreprises

- Appui à l'innovation pour les PME & start-up dans différents secteurs définis
- Mise en réseau et les synergies interentreprises, ainsi qu'entre les milieux de la recherche et ceux de l'industrie, sur un plan régional, national et international
- Développement de la communication et de la promotion à l'international à l'échelle supra cantonale
- Appui au financement des start-up et des PME en développement
- Apport d'une réponse aux besoins des entreprises en matière d'aiguillage, de conseil et d'appui logistique

Pour le tourisme

- Définir et promouvoir un positionnement reposant sur des pôles touristiques et des lignes de produit
- Accroître la valeur ajoutée économique, sociale, culturelle, écologique et la productivité de l'économie touristique
- Soutenir une offre d'hébergement adaptée à l'économie touristique
- Disposer d'instruments de conduite et de mesure

Les enjeux pour la gouvernance

Pour la gouvernance

- Donner un nouvel élan en faveur d'organismes régionaux professionnalisés et proactifs
- Clarifier les missions des organismes régionaux et de promotion et assurer une bonne collaboration entre eux
- Mettre en place des projets dans des périmètres économiques pertinents (travail à géométrie variable)
- Assurer un partage du savoir et un partage des compétences

Pour les mesures d'accompagnement

- Renforcer la coordination stratégique et opérationnelle
- Disposer d'outils "développement durable" d'aides à la programmation, à la décision et à l'évaluation adaptés aux thématiques et enjeux vaudois
- Pouvoir piloter et évaluer la politique par la mise en place d'un système de veille économique efficace

LE BUT GENERAL ET LES QUATRE DOMAINES PRIORITAIRES

Le but du programme cantonal :

Favoriser la création de valeur ajoutée selon les principes du développement durable (valeur ajoutée sociale, écologique et économique), dans le but de maintenir et développer des emplois créateurs de richesses.

avec :

- une valorisation des potentiels économiques différenciés des régions et des agglomérations du territoire vaudois ;
- un renforcement de la vitalité et de la compétitivité de la place économique du canton de Vaud, sur son territoire et à l'extérieur de ses frontières ;
- une modernisation de la gouvernance, des outils, des processus avec une intensification de la coordination à tous les niveaux.

Les quatre domaines prioritaires du volet cantonal :

Quatre domaines prioritaires ont été identifiés par le Conseil d'Etat pour le programme cantonal de mise en œuvre de la NPR pour la période 2008-2011 :

- domaine prioritaire A : compétitivité et la vitalité économique des territoires ;
- domaine prioritaire B : valorisation économique durable des ressources naturelles et renouvelables ;
- domaine prioritaire C : internationalisation et innovation ;
- domaine prioritaire D : robustesse et transparence de la gouvernance.

Ils sont présentés ci-après.

Schéma illustrant le but et les quatre domaines prioritaires :



DOMAINE PRIORITAIRE A : COMPETITIVITE ET VITALITE ECONOMIQUE DES TERRITOIRES

Finalité :

Appuyer la mise en place et la réalisation, dans des périmètres économiques pertinents, de programmes d'actions sectoriels, ciblés sur un potentiel clairement identifié, visant à renforcer les chaînes de valeur ajoutée régionale.

Axes stratégiques d'intervention du domaine prioritaire A

A.1. Compétitivité et vitalité économique des territoires dans le domaine du tourisme

- ❖ Définir et promouvoir un positionnement reposant sur des pôles touristiques et des lignes de produits en adéquation avec la demande
 - ❖ Accroître la valeur ajoutée économique, sociale, culturelle, écologique et la productivité de l'économie touristique
 - ❖ Soutenir une offre d'hébergement adaptée à l'économie touristique
 - ❖ Disposer d'instruments de conduite et de mesure permettant d'atteindre les objectifs de la politique touristique
- ✚ Localisation : Pôles touristiques d'importance cantonale (Alpes & Chablais vaudois, Vevey & Montreux) et pôles touristiques d'importance régionale (la Broye, la Campagne, la Côte, le Jura et Nord vaudois en tenant compte des échelles inter cantonales et transfrontalières)

A.2. Compétitivité et vitalité économique des territoires dans le domaine de l'industrie et des activités liées

- ❖ Disposer de sites d'accueil d'entreprises de qualité, judicieusement localisés et aménagés
 - ❖ Accompagner le développement de sites thématiques (industriels ou d'activités)
 - ❖ Accompagner de manière spécifique l'implantation ou le développement d'entreprises et coordonner les contraintes légales
 - ❖ Assurer dans les territoires de montagne des conditions cadres indispensables au développement de l'industrie et des activités
 - ❖ Offrir des allègements fiscaux au niveau cantonal et fédéral aux entreprises industrielles ou aux entreprises de services proches de la production qui s'implantent ou se développent dans les pôles de développement identifiés situés dans le territoire d'impact de la NPR
- ✚ Localisation : pôles de développement et zones d'activités identifiés dans le plan directeur cantonal.

A.3. Compétitivité et vitalité économique des territoires dans le domaine commercial et de services

- ❖ Définir et soutenir le positionnement des centres cantonaux et régionaux
 - ❖ Encourager le démarrage de partenariat public-privé en faveur du dynamisme des centres
 - ❖ Accompagner les entreprises commerciales et de services par le biais notamment d'actions de coaching
- ✚ Localisation : centres cantonaux et centres régionaux du Plan directeur cantonal

Indicateurs de résultats :

- Part des régions disposant d'un programme d'actions sectoriel explicite.
- Suivi annuel des programmes d'actions sectoriels (degré et qualité de réalisation)
- Chaque programme comprend la justification du périmètre économique proposé. Des programmes sectoriels impliquant plusieurs organismes régionaux sont cofinancés par le biais de la NPR.
- Une organisation adéquate est mise en place : chaque programme d'action comprend une organisation pour la conduite et le suivi du projet.

DOMAINE PRIORITAIRE B : VALORISATION ECONOMIQUE DES RESSOURCES NATURELLES ET RENOUELABLES

Finalité :

Encourager la valorisation économique durable des ressources naturelles et renouvelables en favorisant, dans le cadre de démarches régionales, les conditions cadres, le développement de structures de valorisation ou de transformation, et l'augmentation de la promotion afin de renforcer la vente et l'exportation des "ressources naturelles transformées sur place".

Axes stratégiques d'intervention du domaine prioritaire B

B.1. Valorisation des produits du terroir : valorisation, dans le cadre de démarches régionales, les produits agricoles et viticoles vaudois transformés, en favorisant la démarcation régionale de produits de qualité attractifs pour les consommateurs, dans le but de créer la valeur ajoutée dans les territoires ruraux et de montagne :

- ❖ Encourager l'innovation et la diversification des produits et des marchés
- ❖ Accompagner la promotion collective de l'image des produits pour un bassin de clientèle régional et extérieur à la région
- ✚ Localisation : territoire rural et de montagne du canton de Vaud

B.2. Filière bois : création cadres pour augmenter régionalement la valeur ajoutée de la filière bois dans un souci d'efficacité économique et écologique

- ❖ Favoriser l'amélioration des conditions cadres pour la production de bois et les entreprises de transformation
- ❖ Accompagner les mutations structurelles des entreprises de la filière bois
- ✚ Localisation : territoire rural et de montagne du canton de Vaud

B.3. Diversification énergétique : exploitation des synergies avec la politique énergétique

- ❖ Encourager la recherche de nouveaux débouchés pour les entreprises dans les domaines des économies d'énergie ou de la diversification énergétique
- ❖ Valoriser les connaissances de la recherche par le transfert de technologies ;
- ❖ Appuyer la mise en place de stratégies régionales visant à renforcer les chaînes de valeur ajoutée de la diversification énergétique (exploitation des matières premières, entreprises de transformation, etc.).
- ✚ Localisation : territoire rural et de montagne du canton de Vaud

B.4. Patrimoines naturels : valorisation économique durable des patrimoines naturels dans le cadre de démarches régionales

- ❖ Encourager l'innovation dans l'artisanat et les métiers liés à la valorisation des patrimoines naturels
- ❖ Accompagner les parcs naturels dans un souci de coordination avec les projets des organismes régionaux
- ❖ Participer de manière subsidiaire à des réhabilitations ou à des restaurations des patrimoines naturels
- ✚ Localisation : territoire rural et de montagne du canton de Vaud

Indicateurs de résultats :

- part des régions ayant engagé une démarche régionale de la valorisation économique des ressources naturelles
- chaque projet présenté au canton démontre qu'il ne s'agit pas d'une initiative individuelle isolée mais qu'il s'inscrit dans une démarche régionale
- chaque projet comprend la démonstration de son inscription dans une chaîne de valeur ajoutée économique régionale

DOMAINE PRIORITAIRE C : INTERNATIONALISATION ET INNOVATION

Finalité :

Favoriser l'internationalisation de l'économie vaudoise et accompagner la démarche de valorisation des technologies développées dans les Hautes Ecoles situées sur le territoire vaudois.

Axes stratégiques d'intervention du domaine prioritaire C

C.1. Encourager l'accès aux marchés internationaux pour les entreprises : favoriser le déploiement international des entreprises technologiques dans des branches et domaines activités économiques prioritaires

- ❖ Permettre aux PME et PMI innovantes d'acquérir un savoir-faire notamment en matière commerciale ou en gestion
- ❖ Favoriser l'internationalisation des PME-PMI innovantes
- ✚ Localisation : territoire d'impact de la NPR

C.2. Valoriser les technologies issues des Hautes Ecoles (innovation) : positionner l'économie des régions de montagne et rurales du canton de Vaud sur le plan international dans son contexte suisse et suisse occidentale, en valorisant les liens avec les hautes écoles et en favorisant, grâce au transfert de technologies, l'innovation technologique à vocation économique

- ❖ Appuyer la création ou le développement d'incubateurs d'entreprises directement liés aux Hautes Ecoles vaudoises
- ❖ Encourager, par le biais d'organismes ou de réseaux, la collaboration entre les milieux scientifiques, académiques et économiques
- ✚ Localisation : territoire d'impact de la NPR

Indicateurs de résultats :

- Suivi du nombre de prestations spécifiques développées pour les territoires ruraux et de montagne visant l'internationalisation de l'économie
- Suivi du nombre de projets de collaboration développés pour les territoires ruraux et de montagne entre l'économie vaudoise et des organismes (notamment les centres de formation
- Licences d'utilisation de brevets cédées à l'économie vaudoise par les hautes écoles et les centres de recherche vaudois

DOMAINE PRIORITAIRE D : ROBUSTESSE ET PERENNITE DE LA GOUVERNANCE

Finalité :

S'assurer de la mise en place, sur tout le territoire vaudois, à une échelle cantonale ou supra cantonale, d'organismes de développement régionaux et d'organismes de promotion dotés de structures adaptées au travail en réseau et à la coordination sectorielle

Axes stratégiques d'intervention du domaine prioritaire D

D.1. Modernisation des organismes régionaux et cantonaux

- ❖ Accompagner les modernisations en cours au sein des organismes régionaux ou cantonaux du canton
 - ❖ Soutenir la réalisation de réflexions stratégiques économiques régionales ou sectorielles
 - ❖ Partager, échanger des expériences, se former au sein des partenaires du développement et de la promotion économique et touristique
- 📍 Localisation : territoire d'impact de la NPR

D.2. Réorganisation du guichet entreprises afin de disposer d'un guichet entreprises fortement coordonné, tant au niveau de sa ligne stratégique que de sa politique de communication, apte à répondre à la demande des entreprises et aux défis d'innovation

- ❖ Accompagner la modernisation
 - ❖ Définir une image commune de communication
 - ❖ Partager, échanger des expériences, se former
- 📍 Localisation : territoire d'impact de la NPR

D.3. Développement d'outils d'évaluation et de suivi afin de définir de manière plus précise des outils de travail adaptés à la prise en compte du développement durable

- ❖ Identifier et utiliser des outils d'aide à la décision, de conduite pour le suivi des processus et des mesures et d'évaluation
 - ❖ Disposer d'outils pour piloter et évaluer le développement économique des régions
- 📍 Localisation : territoire d'impact de la NPR

Indicateurs de résultats :

- Part des organismes régionaux de développement économique et d'organismes de promotion ayant lancé une réflexion sur la modernisation des structures (périmètre, missions, organisation) et la clarification des missions et compétences
- Part des d'organismes régionaux de développement économique ayant finalisé leur réorganisation
- Mise en place de plates-formes de coordination et d'échanges d'information entre les partenaires du développement économique et de la promotion économique et touristique
- Participation à des programmes de formation et d'une politique de partage d'expériences et de valorisation des "Best Practices"
- Identification et utilisation d'outils "développement durable " d'aide à la décision pour l'appréciation des programmes et des projets

LE RÔLE DES ORGANISMES RÉGIONAUX

De par la taille géographique du canton et sa diversité, l'utilisation des outils et la mobilisation des ressources financières mises à disposition par le canton et la Confédération pour la compétitivité des territoires ne peuvent se concrétiser que si un périmètre régional a été formé, que des objectifs stratégiques agréés par des partenaires publics et privés ont été fixés et que des responsabilités ont été déléguées à l'échelle régionale. Pour répondre à la complexité croissante des défis économiques auxquels les territoires doivent faire face, le canton de Vaud entend accompagner et inciter la mise en place d'une organisation efficiente.

Les missions confiées aux organismes régionaux :

- Un rôle stratégique en collaborant à l'élaboration du programme cantonal de mise en œuvre de la NPR et en définissant leur propre stratégie
- Un rôle opérationnel de la mise en œuvre de leurs stratégies ainsi que de la coordination et du suivi des projets de leur territoire
- Un rôle clef dans la sélection, l'analyse et le suivi des projets cofinancés
- Un rôle dans le guichet entreprises (étroit partenariat entre le Service de l'économie, du logement et du tourisme, les organismes régionaux, les prestataires de services aux entreprises et les organismes de promotion) en tant que structure de proximité qui propose des services d'information, d'aiguillage, de conseil et de soutien dans le domaine du développement économique et de la création d'entreprises

Les évolutions à venir

Pour 2008, afin de tenir compte de la situation actuelle et pour ne pas casser la dynamique régionale, le canton de Vaud entend maintenir à son niveau actuel les volumes financiers des subventions de la Confédération aux organismes régionaux du Nord vaudois, de la Vallée de Joux, du Pays-d'Enhaut et du Chablais. Le canton de Vaud précise que ces organismes, en charge du suivi de projets et du guichet entreprises, répondent à la définition des organismes régionaux définis dans la loi fédérale sur la politique régionale. Un montant est également réservé pour les organismes régionaux ruraux répondant à cette même définition et non éligible à la LIM jusqu'à présent. De son côté, le canton de Vaud maintiendra son engagement financier aux régions à son niveau financier actuel.

Pour 2009 ou 2010, le canton de Vaud aura redéfini le principe des cofinancements fédéraux aux organismes régionaux. Il s'agira, conformément aux orientations annoncées dans la mesure sur la réorganisation des structures régionales, de mieux prendre en compte l'ampleur des tâches menées dans le domaine économique. Ainsi, les missions confiées aux régions (rôle stratégique, rôle opérationnel, sélection - analyse et suivi des projets, et guichet entreprises) seront précisées et quantifiées.

Les relations canton - régions se régleront ensuite par la signature d'une convention qui fixera notamment les tâches des régions ainsi que les principes du suivi et de l'évaluation de leurs réalisations.

PROCÉDURES DE SÉLECTION DES PROJETS

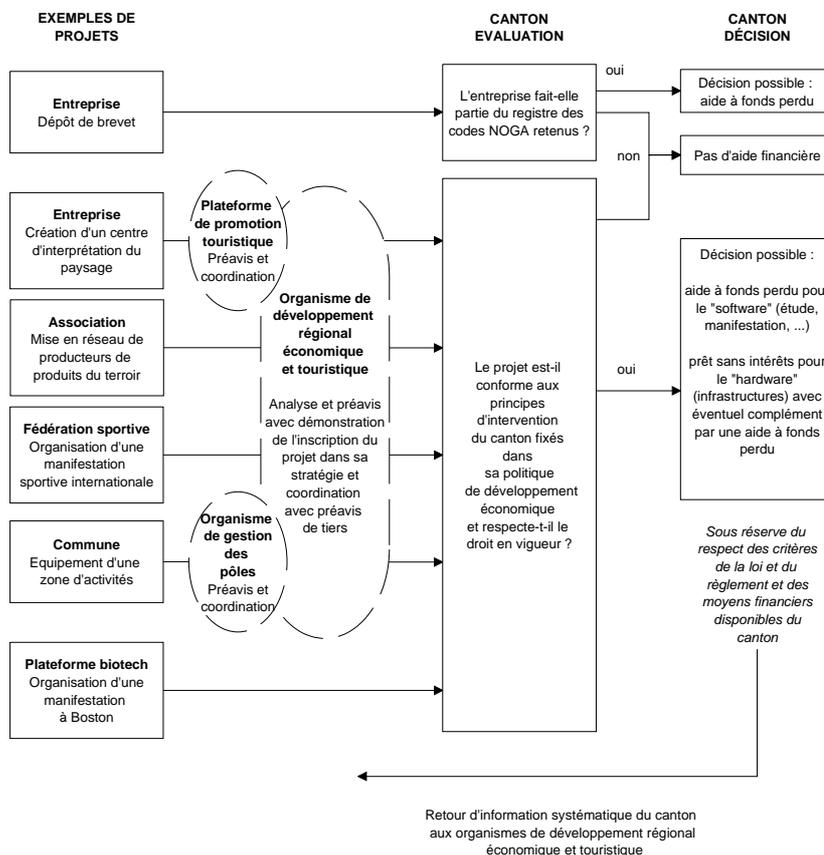
Préambule : la coordination des projets à l'échelle de Suisse occidentale

La coordination inter cantonale à l'échelle de la Suisse occidentale sera poursuivie, par le biais de la CDEP-SO, pour les projets portés à l'échelle inter cantonale.

Première étape : la porte d'entrée au canton

- Pour le domaine de la compétitivité des territoires et de la valorisation économique des ressources naturelles : toute demande d'aide financière sera adressée au canton, via les organismes régionaux. Ces derniers feront office de porte d'entrée, avec pour tâche de prioriser, sélectionner et analyser les projets au préalable, ceci obligatoirement en coordination, le cas échéant, avec les organismes de gestion des pôles ou les plateformes de promotion touristique. Pour les projets touristiques à rayonnement national ou international, une recommandation (analyse de l'adéquation entre le projet et la demande touristique) de l'Office du tourisme vaudois sera requise.
- Pour le domaine de l'internationalisation des entreprises : les projets seront transmis au guichet entreprises. En effet, les soutiens les concernant ne s'inscrivent pas dans les stratégies régionales de développement économique.

A titre illustratif, figure le schéma d'intervention du canton pour sa loi sur l'appui au développement économique.



Deuxième étape : la priorisation financière

Afin de fixer des priorités, deux groupes de travaux seront mis en place.

Une plate-forme régions et services de l'Etat

Pour s'assurer de la coordination entre les régions du canton, le SELT poursuivra les rencontres régulières qu'il organise avec les organismes régionaux. Il s'agira, lors de ces séances, outre un échange d'expérience, de prioriser les projets à l'échelle du canton, notamment en matière d'infrastructures. Cette plate-forme de collaboration entre le canton et les organismes régionaux pourra être ouverte à d'autres services de l'Etat.

Un groupe de priorisation cantonal

Le Service de l'économie, du logement et du tourisme, en collaboration avec le Service du développement territorial (SDT), mettra en place un groupe de priorisation des projets. Ce dernier comprendra 4 collaborateurs du SELT (tourisme, politique régionale, pôles de développement et promotion économique) et un collaborateur du SDT. Ce groupe, qui se réunira à intervalles réguliers, suivra l'affectation des montants financiers. Il travaillera en étroite collaboration avec les organismes régionaux et les organismes de promotion afin de réaliser une planification (roulante) des projets.

Troisième étape : l'autorité compétente

La loi sur l'appui au développement économique fixe les autorités décisionnelles pour l'octroi de subventions cantonales et précise que ces dernières seront les mêmes pour l'application de la loi fédérale sur la politique régionale.

Avant toute décision, la coordination existante avec les services cantonaux concernés sera, bien évidemment, poursuivie.

Les subventions octroyées par le canton, au titre de la loi fédérale sur la politique régionale, seront accordées par projet par le Service de l'économie, du logement et du tourisme jusqu'à 100'000 francs, par le Département de l'économie jusqu'à un million de francs, et par le Conseil d'Etat au-delà d'un million de francs.

Procédures de suivi et contrôle des projets et du programme

La loi cantonale du 22 février 2005 sur les subventions (LSubv) oblige à la mise en place de mesures de contrôle et de suivi des projets, ainsi qu'à des évaluations régulières. La loi sur l'appui au développement économique précise également que le canton fera procéder au moins une fois par législature, par un organisme indépendant, à l'évaluation des effets et de l'efficacité des mesures prises.

Le canton de Vaud entend soumettre les subventions accordées au titre de l'application de la loi sur la politique régionale fédérale aux mêmes procédures de suivi et de contrôle.

DEMONSTRATION DES COMPATIBILITES

Développement durable

L'évaluation de la durabilité du programme cantonal, présentée ci-après, a été réalisée grâce à un outil de l'Office fédéral du développement territorial qui utilise les 15 critères de la Stratégie pour le développement durable du Conseil fédéral.

Les résultats de cette évaluation de la durabilité du programme cantonal démontrent l'importance de disposer d'outils d'évaluation et de suivi des projets.

Pour ce faire, il est prévu que le développement et l'application de tels outils se fassent sur la base d'une collaboration entre le Service de l'économie, du logement et du tourisme et l'Unité de développement durable. Pour une optimisation des projets du point de vue du développement durable, il faudra prévoir son intégration le plus en amont possible. Les partenaires soumettant des projets devront être associés à leur définition et disposer d'outils d'évaluation développement durable. La Boussole vaudoise du développement durable pourra, par exemple, être mise à disposition des partenaires cantonaux.

Plan directeur cantonal

Le Département de l'économie a eu le souci d'une forte coordination entre ce programme et le Plan directeur cantonal adopté par le Grand Conseil le 5 juin 2007. Néanmoins, afin de s'assurer de la parfaite cohérence entre les deux instruments, le Service cantonal en charge de l'aménagement du territoire a procédé à cette vérification spécifique. Il a relevé la cohérence entre le programme cantonal de mise en œuvre de la NPR et le Plan directeur cantonal, en précisant que cette coordination devrait renforcer l'efficacité des politiques publiques liées au développement territorial.

Autres planifications stratégiques de l'Etat

Le canton de Vaud certifie que le présent programme est cohérent avec la stratégie en faveur des remontées mécaniques adoptée en 2003 par le Conseil d'Etat.

Adopté par le Conseil d'Etat le 20 juin 2007